

REPUBLICQUE FRANCAISE Publié le
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE ID : 011-

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

■■■■■■■■

- Objet : Rapport annuel sur le prix et a qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023 *Rapport OM*

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,
Vu le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Monsieur le Président rappelle que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport est destiné à informer tout public sur la gestion de ce service en présentant :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposées ;
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, etc.), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Monsieur Le Président présente ce rapport des ordures ménagères pour l'année 2023, qui a été communiqué à chaque Conseiller Communautaire.
Ce rapport apporte les éléments techniques et financier du service permettant la collecte et le traitement des ordures ménagères, y compris le fonctionnement des déchèteries du territoire.

Une fois la présentation de ce rapport effectué, Monsieur Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2022 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire tel que présenté,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.
- D'autoriser le Président à transmettre ce rapport aux maires des communes membres afin qu'il soit communiqué à chaque Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/065
DEPARTEMENT DE L'AUDE DOMAINE : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES SOUS-DOMAINE : Environnement Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 8 Avril 2025

Séance du Conseil Communautaire du huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/026

- Objet : Collecte des ordures ménagères en régies des communes de Brousses-et-Villaret et Fontiers-Cabardès

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les statuts de la Communauté de Communes
Vu l'avis favorable de la commission environnement
Vu le courrier du Président de la Communauté de Communes en direction du Président du COVALDEM 11
Vu la délibération du Comité Syndical du COVALDEM 11 et le projet modifié des statuts
Vu l'arrêté Préfectoral n° DLC/BCLIF2025-020 entérinant les modifications des statuts du COVALDEM 11

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que la collecte des ordures ménagères est assurée par un service en régie sur 20 des 22 communes de la Communauté de Communes.

La collecte de 2 communes, Brousses-et-Villaret et Fontiers-Cabardès sont collectées par le titulaire de la délégation de service public du COVALDEM 11.

Il est proposé ce qui suit :

- Afin d'assurer une cohérence territoriale et le même service rendu aux administrés de la montagne noire,
- Saisissant l'opportunité de la mise en application de la durée légale de travail permettant au service intercommunal d'assumer la collecte de ces deux villages sans recrutement supplémentaire
- Monsieur Le Président propose de procéder au retrait du COVALDEM 11 de la collecte des ordures ménagères des communes de Brousses-et-Villaret et de Fontiers-Cabardès

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le retrait du COVALDEM 11 de la collecte des ordures ménagères des communes de Brousses-et-Villaret et de Fontiers-Cabardès
- De valider une collecte des ordures ménagère en régie, par le service environnement de l'intercommunalité
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2024
Le Président

Cyril Delpech

2025/067
DEPARTEMENT DE L'AUDE <u>DOMAINE :</u> FINANCES <u>SOUS-DOMAINE :</u> Fiscalité Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 08 avril 2025

Séance du Conseil Communautaire du huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes de SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

- Présents :
- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
 - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
 - Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
 - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
 - Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
 - Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
 - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
 - Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
 - Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
 - Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
 - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
 - Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
 - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
 - Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
 - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
 - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
 - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
 - Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

- Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)
- Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;
- Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/027

- Objet : Fixation de la durée retenue d'intégration progressive du Taux de cotisation foncière des entreprises

Vu les dispositions des articles 1379-0 bis et 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Noire du 30 septembre 2024 instaurant la fiscalité professionnelle unique

Vu la délibération du 17 février 2025 validant les taux d'imposition 2025 de la Communauté de Communes

Monsieur Le Président expose qu'il est nécessaire de fixer une durée d'intégration progression du taux de cotisation foncières des entreprises (CFE) conformément au 1^{er}b du III de l'article 1609 nonies C qui institue un mécanisme obligatoire d'unification progressive des taux de contribution foncière des entreprises à l'intérieur de l'EPCI.

Monsieur Le Président propose d'appliquer la durée d'intégration sous le régime de droit commune selon la condition suivante :

Le rapport du taux communal le moins élevé divisé par le taux communal le plus élevé étant de 43.11% la durée d'intégration est de 6 ans.

(Inférieur à 50% et supérieur ou égal à 40% = 6 ans – article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De fixer la durée d'intégration progressive du taux de cotisation foncière des entreprises à 6 ans à compter de 2025 conformément au 1^{er}b du III de l'article 1609 nonies C
- De renseigner l'état 1259 de l'année 2025 avec cette durée
- D'autoriser Monsieur Le Président à informer les services de la Préfecture et du service de gestion comptable
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/069

DEPARTEMENT
DE L'AUDEDOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Fiscalité

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37Qui ont pris part à
la délibération : 32

Dont Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31.03.2025AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR
RECEPTION
PREFECTURE
LEPAR
PUBLICATION
LEPAR DELEGATION
LE :
Prénom NOMREPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_028-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mil vingt-vingt, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/028

- Objet : Produit attendu taxe GEMAPI 2025

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI par délégation aux syndicats mixtes Aude Centre, Bassin de l'Agout et Fresquel depuis le 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a instauré la taxe GEMAPI en 2018,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025,

Monsieur Le Président propose de fixer ce montant de la façon suivante :

Syndicat mixte Aude centre :	57 759.02 €
Syndicat mixte Fresquel :	30 267.12 €
Syndicat mixte Bassin de l'Agout :	327.78 €

Pour un TOTAL de : 88 353.92 €

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 tel que présenté et pour un total de 88 353.92 €.
- De charger Monsieur Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/071

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

DOMAINE :

FONCTION
PUBLIQUE

SOUS-
DOMAINE :

PERSONNELS
CONTRACTUEL
S

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

Dont Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31.03.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR
RECEPTION
PREFECTURE
LE

PAR
PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE :
Prénom NOM

REPUBLIQUE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_029-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mil vingt-vingt, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/029

- Objet : Adhésion service remplacement CDG11

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/073

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_030-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/030

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude dans le cadre de l'appel à projet « 100% gagnants »

Monsieur le Président rappelle que notre collectivité a la possibilité de répondre à l'appel à projet « 100% gagnants » de la CAF de l'Aude. Il s'agit d'un appel à projet à destination des jeunes de 12 à 25 ans concernant des projets « citoyens », portés par les jeunes, contribuant au développement local par l'implication, l'échange, le respect de chacun et favorisant le vivre ensemble et le respect de la différence.

Monsieur le Président rappelle que notre collectivité a répondu à ce même appel à projet pour l'année 2024 pour une mise en œuvre sur l'Accueil de Loisirs intercommunal (ALSH) avec la participation de 12 jeunes et une subvention de 3 000 € a pu être obtenue.

Monsieur le Président présente le projet proposé par l'équipe encadrante, travaillé avec les jeunes et mis en œuvre sur la section ados de l'ALSH. La thématique choisie cette année par les jeunes est « Nous sommes tous des artistes » avec mise en œuvre du projet fil rouge sur l'année 2025.

Les jeunes seront acteurs du projet et pourront participer à son élaboration sur l'ALSH lors des vacances de printemps. Un séjour de 4 jours/3nuits sera organisé sur l'été. Une valorisation du projet sera mise en œuvre sur la semaine d'ALSH d'automne en présence des familles, jeunes, équipes d'encadrement, institutionnels (élus, CAF).

Le projet est prévu pour 16 jeunes de 12 à 17 ans du territoire ou hors CDC sous réserve des places disponibles.

Les activités choisies seront articulées autour de l'art sous différentes formes : photographie, hip hop, visite du musée de Street Art « Spiktri Street Art Universe » à Ferrals-Les-Corbières, rencontre d'artistes locaux notamment artiste calligraphe à Montolieu, atelier mosaïque à Carcassonne entre autres...

En termes d'objectifs, il s'agit de dynamiser l'accueil de loisirs, de favoriser l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans, tranche d'âges difficile à mobiliser, et enfin de responsabiliser ces derniers, de leur permettre d'être acteur de leur projet et, au vu de la thématique choisie, sensibiliser ces jeunes à la culture.

Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH (repas, collation, goûter compris) sauf pour les journées avec nuitées où il sera compté 10heures/jour.

Monsieur le Président présente le coût du projet (hors charges de personnel) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achats	1 699,00 €		
Intervenants extérieurs (hébergement, activités)	5 226,00 €		
Transport	2 135,00 €	CAF de l'Aude (100% gagnants)	3 000,00 €
Communication	50,00 €	Fonds Propres	6 110,00 €
Total	9 110,00 €	Total	9 110,00 €

Et propose de solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Aude d'un montant de 3 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

2025/075

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_030-DE

- AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à la CAF de l'Aude,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2025 les crédits afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/076

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_031-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/031

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude dans le cadre de l'appel à projet « Être Différents 2025 »

Monsieur le Président rappelle que notre collectivité répond à ce même appel à projet chaque année afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures Enfance Jeunesse de la CCMN.

Monsieur le Président propose de renouveler notre demande pour l'année 2025 pour une mise en œuvre sur les structures ALSH de la Montagne Noire, ALAE du mercredi et ALAE de Cuxac-Cabardès, dans une continuité du projet 2024 et en adéquation avec les axes stratégiques du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

En effet, 20 enfants en situation de handicap sont accueillis sur les écoles du territoire.

Durant l'année 2023/2024, 17 enfants différents en situation de handicap ont fréquenté l'Accueil de Loisirs soit un nombre en augmentation.

Un à quatre agents accompagnant des enfants en situation de handicap (AESH) ont été recrutés selon période et en fonction des effectifs.

Le projet 2025 a pour thématique « *Un espace snoezelen pour tous !* ».

En terme d'objectifs, il s'agit d'assurer une continuité éducative au niveau de l'accueil des enfants en situation de handicap, d'approfondir la formation de l'équipe encadrante, de travailler en partenariat avec les professionnels du handicap, de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap, et enfin de favoriser le lien avec les familles et les accompagner au mieux.

Les actions à mettre en œuvre s'articulent autour de :

- Aménagement d'un espace snoezelen au sein de l'ALSH intercommunal soit achats de matériel adapté. Le projet est en co-construction avec les enseignants de l'école de Cuxac-Cdès soit avec un co-financement demandé à l'Education Nationale pour l'achat de matériel complémentaire.
- Activités adaptées en lien avec la thématique snoezelen et accessible aux enfants en situation de handicap,
- Organisation d'une journée de formation en intra pour les professionnels enfance-jeunesse

Monsieur le Président présente le coût du projet (du 05/02/2025 au 31/12/2025) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achat matériel et alimentaire	892,40 €		
Intervenants extérieurs	1 420,00 €	CAF de l'Aude	4 112,00 €
		Fonds Propres	1 028,40 €
Charges de personnels (coordination projet, formation)	2 828,00 €		
Total	5 140,40 €	Total	5 140,40 €

2025/078

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_031-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 112 € à la CAF de l'Aude,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2025 les crédits afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/079

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_032-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/032

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet 'REAAP 2025'

Dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion CNAF (COG) 2023-2027, du schéma départemental des solidarités du département 2021-2025, et de celles du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025 (SDSF), et de la refonte du référentiel parentalité de la branche famille, un nouvel appel à projets REAAP est proposé pour l'année 2025.

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permet de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif, par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondée sur :

- L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus graves et complexes.
- Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille ;
- La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Monsieur le Président présente le projet mis en œuvre par le Service Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'un forum parentalité autour de la Vitalité qui se déroulera sur la commune de Cuxac-Cabardès, commune centrale par rapport au territoire, au sein du Collège Antoine Courrière qui offre les espaces propices à l'organisation d'un tel évènement.

Le public cible sera l'ensemble des familles de la CDC et hors CDC et pas seulement les familles ayant recours aux structures enfance jeunesse intercommunales.

Des conférences/débat et ateliers partagés parents/enfants seront proposés autour de la thématique de la vitalité selon les axes nutrition, sport, santé durant toute la journée, et avec la participation d'acteurs locaux.

En terme d'objectifs, il s'agit de :

- Accompagner les familles de manière collective dans leur relation avec leur enfant
- Mettre en œuvre des rencontres/échanges thématiques avec les familles afin de les accompagner dans leur rôle de parents en fonction de besoins repérés sur le terrain

L'évènement sera gratuit.

Monsieur le Président présente le coût du projet (hors charges de personnel) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achat matériel et alimentaire	500,00 €	Département de l'Aude	500,00 €
Intervenants extérieurs	1 942,00 €	CAF de l'Aude	1 600,00 €
Communication	485,00 €	MSA Grand Sud	300,00 €
		Fonds Propres	527,00 €
Total	2 927,00 €	Total	2 927,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € à la CAF de l'Aude, 500 € au Département de l'Aude, 300€ à la MSA Grand Sud,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2025 les crédits afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/079

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_032-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/032

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet 'REAAP 2025'

Dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion CNAF (COG) 2023-2027, du schéma départemental des solidarités du département 2021-2025, et de celles du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025 (SDSF), et de la refonte du référentiel parentalité de la branche famille, un nouvel appel à projets REAAP est proposé pour l'année 2025.

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permet de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif, par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondée sur :

- L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus graves et complexes.
- Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille ;
- La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Monsieur le Président présente le projet mis en œuvre par le Service Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'un forum parentalité autour de la Vitalité qui se déroulera sur la commune de Cuxac-Cabardès, commune centrale par rapport au territoire, au sein du Collège Antoine Courrière qui offre les espaces propices à l'organisation d'un tel évènement.

Le public cible sera l'ensemble des familles de la CDC et hors CDC et pas seulement les familles ayant recours aux structures enfance jeunesse intercommunales.

Des conférences/débat et ateliers partagés parents/enfants seront proposés autour de la thématique de la vitalité selon les axes nutrition, sport, santé durant toute la journée, et avec la participation d'acteurs locaux.

En terme d'objectifs, il s'agit de :

- Accompagner les familles de manière collective dans leur relation avec leur enfant
- Mettre en œuvre des rencontres/échanges thématiques avec les familles afin de les accompagner dans leur rôle de parents en fonction de besoins repérés sur le terrain

L'évènement sera gratuit.

Monsieur le Président présente le coût du projet (hors charges de personnel) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achat matériel et alimentaire	500,00 €	Département de l'Aude	500,00 €
Intervenants extérieurs	1 942,00 €	CAF de l'Aude	1 600,00 €
Communication	485,00 €	MSA Grand Sud	300,00 €
		Fonds Propres	527,00 €
Total	2 927,00 €	Total	2 927,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € à la CAF de l'Aude, 500 € au Département de l'Aude, 300€ à la MSA Grand Sud,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2025 les crédits afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/082

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_033-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/033

- Objet : Validation de la Charte Famille avec la MSA Grand Sud

Monsieur le Président indique que le service Action sociale de la MSA Grand Sud est venu présenter la Charte Famille le 12 février 2025 avec une proposition de signature dès l'année 2025 au vu de notre territoire rural.

Ce dispositif est complémentaire à la Convention territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude.

La Charte famille permettra au territoire de bénéficier de moyens supplémentaires, dans le cadre du renouvellement prochain de la CTG 2026-2030, afin de développer des services et des solidarités pour les familles dans une démarche de développement social local.

Elle est signée pour 3 ans selon les orientations générales suivantes :

- Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services
- Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités
- Développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les « ressources » des familles
- Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs

Comme la CTG, la Charte famille démarrera par un diagnostic de territoire partagé qui permettra de définir les axes d'orientation pour le territoire desquels découleront les fiches actions pour la période concernée dans les thématiques suivantes : Enfance, jeunesse, parentalité, prévention et promotion de la santé, animation sociale, accompagnement socioprofessionnel.

L'aide financière à mobiliser serait de 30 000 € sur les 3 années de la Charte.

Au vu des bénéfices pour notre territoire, Monsieur le Président propose la signature de la Charte Famille avec la MSA Grand Sud.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- AUTORISE son Président à signer la Charte Famille avec la MSA Grand Sud,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2025 les crédits afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/084

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

DOMAINE :

DOMAINE DE
COMPETENCE
PAR THEMES

SOUS-
DOMAINE :

AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
31/03/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
31.03.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_034-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux-mil vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

2025/034

- Objet : ARRET DIFFUSION RELAIS DE TELEVISION BORDENEUVE

Vu les décisions n°2014-436 du 17 septembre 2014 et n°2024-459 du 5 juin 2014 de l'ARCEP autorisant la diffusion prévue par l'article 30-3 de la loi de 1986

Vu les compétences de la Communauté de Communes

Vu la demande des communes de Les Ilhes-Cabardès, du Mas-Cabardès et de Roquefère de procéder à l'arrêt de la diffusion de du relais dit de la Borde neuve,

Vu l'information municipale effectuée auprès des administrés en janvier 2024

Vu l'absence d'obligation règlementaire de maintenir le service de réémission de TNT

Monsieur Le Président propose à l'assemblée, en lien avec la volonté des trois communes de procéder à l'arrêt de la diffusion du relais de télévision de la Borde neuve.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- AUTORISE Le Président de procéder à l'arrêt de la réémission TNT du relais de télévision de la Borde neuve à compter du 01.05.2025
- AUTORISE Le Président à transmettre cette demande et cette décision à l'ARCOM
- AUTORISE le Président à procéder à son démantèlement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/086
DEPARTEMENT DE L'AUDE <u>DOMAINE :</u> FONCTION PUBLIQUE <u>SOUS-DOMAINE :</u> Personnel contractuel Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes de SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/035

- Objet : Création de postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité – ALSH été 2025

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique et conformément à l'article L313-1 , les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accueil de loisirs organisé pendant les grandes vacances (du 07 juillet au 08 août 2025), il y a lieu, de créer plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

- DECIDE de créer les emplois non permanents, à temps non complet, suivants pour accroissement saisonnier d'activité

Période ouverture: 07/07 au 08/08 : prévision pour 4 groupes 3-5/6-8/9-13/ados						
Réunions équipe en juin						
Nom/Prénom	Fonction	Grade	Période contrat	Durée globale	Juillet	Août
CDD1	Animateur 3-11	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	192	144	48
CDD2	Animateur 3-11	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	240	144	96
CDD3	Animateur 3-11	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	240	144	96
CDD4	Animateur 3-11	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	192	144	48
CDD5	Animateur 3-11	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	192	144	48
CDD6	Animateur séjour ados	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	45,5	0	45,5
AESH 1	Animateur AESH	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	230	138	92
AESH 2	Animateur AESH	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	184	138	46
AESH 3	Animateur AESH	Adjoint d'animation	16/06 au 31/08 (lissage heures)	142	96	46
LE BRUN Sylvie	Agent technique	Adjoint technique	04/07 au 09/08	67,5	49,5	18

- Que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant,
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/088
DEPARTEMENT DE L'AUDE <u>DOMAINE :</u> FINANCES <u>SOUS-DOMAINE :</u> SUBVENTIONS Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/036

- Objet : Attribution fonds de solidarité 2025

Le Président rappelle que par délibération du 07 juin 2021, un règlement d'attribution d'un fonds de solidarité en faveur des communes du territoire disposant de faibles ressources fiscales était créé.

Au vu des dossiers reçus pour l'année 2025 :

Communes	Dépense	Montant HT	Montant TTC	% de subv.	Demandé	%
Lastours	Clim. réversible accueil châteaux	2 849,20	3 419,04	50%	1 424,60	Commune 50% CCMN 50%
Laprade	Am. sécu. Avenue Labruguière	9 276,74	11 132,09	40%	3 710,70	Commune 60% CCMN 40%
Les Ilhes Cabardès	Moteur et joug du clocher	9 884,74	11 861,69	30%	2 965,42	commune 30%, Etat DETR 40%, CCMN 30%
TOTAL		22 010,68	26 412,82		8 100,72 €	

Il est proposé d'attribuer ce fonds de la manière présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE :

D'attribuer les aides suivantes :

Commune des Ilhes-Cabardès : 2 965.42 €

Commune de Laprade : 3 710.70 €

Commune de Lastours : 1 424.60 €

PRECISE :

- que ces sommes ont été prévues au budget 2025 sur l'article 657341 (subventions versées aux communes).
- que les communes bénéficiaires devront imputées la recette sur l'article 74751.

AUTORISE Monsieur Le Président signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/090
DEPARTEMENT DE L'AUDE
DOMAINE :
DOMAINE ET PATRIMOINE
SOUS- DOMAINE :
Autres actes de gestion du domaine Privé
Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32
DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025
AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

- Présents :
- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
 - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
 - Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
 - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
 - Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
 - Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
 - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
 - Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
 - Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
 - Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
 - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
 - Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
 - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
 - Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
 - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
 - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
 - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
 - Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

Vu la sollicitation de la société ENEDIS pour effectuer des travaux sur ligne électrique

Vu la nécessité d'établir une convention de servitudes dont les caractéristiques sont détaillées dans le projet de convention joint en annexe

Monsieur Le Président propose de valider une convention de servitude avec ENEDIS pour permettre un renouvellement de réseau :

- Localisation sur la parcelle section AH 0530 lieu-dit LE PESQUIER sur la commune de VILLANIERE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- De valider la convention de servitudes CS 06 avec la société ENEDIS pour les travaux énoncés
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/092
DEPARTEMENT DE L'AUDE <u>DOMAINE :</u> DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES <u>SOUS-DOMAINE :</u> Politique de la Ville, Habitat, Logement Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/038

-Objet : ADHESION CAUE

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le CAUE de l'Aude a transmis son appel à cotisation annuel.

Pour rappel, les modalités d'intervention du CAUE sont les suivantes :

Elles sont gratuites et excluent, de par la loi sur l'Architecture qui les a créées, toute maîtrise d'œuvre

Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'aménagement et du développement. Mise en place par le Conseil Général de l'Aude en 1979, il est un organisme départemental participant à la solidarité technique et culturelle entre les collectivités locales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- De valider l'adhésion et la cotisation annuelle au CAUE de l'Aude pour un montant de 1 055.88 €

- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/094	Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 011-200042463-20250408-2025_039-DE
DEPARTEMENT DE L'AUDE DOMAINE : DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES SOUS-DOMAINE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025 Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président. <u>Présents :</u> - Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH - Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante) - Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES - Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT - Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL - Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant) - Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant) - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS - Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS - Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant) - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY - Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ; Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ; <u>Secrétaire</u> : Régis CROS N°2025/039 -Objet : Adhésions et conventions de partenariat relatives à l'amélioration et au développement de l'activité 'Vélo Tout Terrain' CDC Montagne Noire, Carcassonne Agglo, FFC et ATAC

Les territoires de Carcassonne Agglo et de la Communauté de Commune de la Montagne Noire bénéficient de la présence d'un site VTT remarquable, développé par l'Association Terre d'Aragon en Cabardès (ATAC), qui contribue fortement à l'attractivité de ces territoires, et à la pratique sportive.

La pratique du VTT/Gravel/Cyclo, discipline de cyclisme, allie nature et aventure et adrénaline. Elle permet la découverte des paysages et patrimoines de la destination et contribue ainsi pleinement à la stratégie tourisme définie par le Plan Avenir Montagne et développée par l'Office Intercommunal de Tourisme de la Montagne Noire.

Afin de pérenniser ce site d'activité VTT/Gravel/Cyclo et de renforcer les liens entre les différents acteurs (Carcassonne Agglo, Communauté de Commune de la Montagne Noire, Fédération Française de Cyclisme (FFC) et ATAC), il est proposé que le site VTT soit porté par les collectivités, et que l'association ATAC assure l'entretien des circuits.

Ce partenariat nécessite de signer 3 conventions :

1- Une convention entre la Fédération Française de Cyclisme, Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne, permettant aux 2 collectivités de porter le site VTT, de recevoir le label « Site V.T.T.- F.F.C » couvrant 3 activités (VTT, GRAVEL et Cyclo) et de s'engager à s'acquitter d'une cotisation annuelle estimée à 1 350,00 € auprès de la FFC ;

2- Une convention de partenariat entre Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne Noire définissant les conditions du partenariat technique et financier entre les deux collectivités, ainsi que les modalités de valorisation des sentiers VTT ;

3- Une convention de partenariat entre Carcassonne Agglo, la Communauté de Communes de la Montagne Noire et l'ATAC confiant l'entretien, le balisage et la maintenance des parcours VTT actuels et à venir à l'ATAC. L'association s'engage à assurer l'entretien courant, petits travaux de réfection des aménagements, l'entretien et la réfection du balisage, dans le respect de la Charte Officielle de balisage et de signalisation approuvée par la Fédération ainsi qu'un travail de veille visant à un suivi régulier et une surveillance de l'itinéraire, afin de s'assurer que les usagers peuvent emprunter en permanence l'itinéraire en toute sécurité.

Les présentes conventions sont valables pour trois ans et prennent effet à compter de sa date de signature. A la fin de ce délai, elles seront renouvelables par tacite reconduction d'année en année à date d'anniversaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- D'approuver les principes de mise en œuvre d'adhésion et de partenariats FFC/ATAC/Carcassonne Agglo Communauté de Communes de la Montagne Noire pour la création et l'entretien du site VTT ;

- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 ;

2025-096

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20250408-2025_039-DE

– D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter l'ensemble des actes administratifs, ainsi que toute pièce y afférant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

Vu la volonté de la Communauté de Communes de la Montagne Noire et de l'Office Intercommunale de Tourisme de développer les activités de pleine nature

Vu la demande suivante :

Le Triathlon Club de Carcassonne sollicite une subvention de la Communauté de Communes pour l'organisation du Swimrun de la Montagne Noire qui se déroulera le 30 août 2025 sur le site du lac de Laprade Basse à Cuxac Cabardés, une épreuve développement durable deux étoiles. Le plan de financement de la manifestation est le suivant :

Coût global : 16 700 €

Cofinancements sollicités

Région : 500 €

Département : 1000 €

Commune Cuxac-Cabardés : 1500 €

Montant demandé à la Communauté de Communes : 500 €

Le Swimrun est une discipline originale alliant course à pied et nage en milieu naturel, et cet événement a pour objectif de promouvoir le sport en plein air, de valoriser notre patrimoine local et de dynamiser l'attractivité de notre territoire. L'édition de cette année, qui se tiendra au cœur de notre magnifique environnement naturel, devrait attirer des participants ainsi que des spectateurs, contribuant ainsi à la notoriété de la communauté des communes de la montagne noire.

Afin de répondre aux exigences logistiques et de sécurité de l'événement, notamment en raison des contraintes spécifiques liées à l'utilisation du lac, la subvention allouée serait dédiée à la location du matériel nécessaire pour garantir le bon déroulement de la manifestation, notamment un bateau électrique, ainsi que des canoës-kayaks pour assurer la sécurité des participants durant la traversée du lac.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- De valider l'octroie d'une subvention d'un montant de 500 € au Triathlon Club Carcassonne ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter l'ensemble des actes administratifs, ainsi que toute pièce y afférant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/099
DEPARTEMENT DE L'AUDE <u>DOMAINE :</u> FINANCES <u>SOUS-DOMAINE :</u> SUBVENTION Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/041

-Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la CGEAC

Monsieur Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations qui ont formulé une demande pour l'année 2025 suite à l'appel à projet mis en place dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), signée avec la DRAC Occitanie, l'Education nationale et le Conseil départemental de l'Aude en juin 2023.

Les dossiers ont été examinés par un comité technique puis par un comité de pilotage composés de représentants de toutes les parties signataires de la convention.

Il est précisé que seuls les dossiers complets, respectant le cahier des charges et ayant reçu un avis favorable du comité de pilotage sont présentés.

Associations	Montant subvention 2025	Intitulé du projet
L'ARRIME	1500	Le Grand Banquet de L'ARRIME
CCMN- Lastours/Le Mas	1410	La poésie théâtrale à travers les enfants, les seniors, un passeport vers la transmission, le développement durable
Tintamarre & Boudeficelle	2000	Atelier et spectacle joué par les enfants : « Lune-es-tu »
Grains d'art	854	Mission & Co Malette artistique et pédagogique sur les éco gestes, l'économie circulaire et le tri
Le comptoir des coccinelles	1000	Projet FAB – Forêt Arbre Bois - De l'Arbre à l'Art
Montolieu village du Livre	2000	L'Épopée du livre
Cie Caracol	1800	Projet de création d'un spectacle « TOIM »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- D'allouer les subventions telles présentées dans le tableau au titre de l'exercice 2025 sous condition du respect de leur engagement
- De prévoir les crédits au budget 2025
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025

Le Président
Cyril Delpech

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 1611-4 et L. 2311-7,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Considérant qu'une partie de la population est éligible à l'aide du secours catholique

Considérant que le local mise à disposition de l'association est destiné à l'activité administrative/ l'accueil du public en difficulté, notamment pour une activité d'accueil de personnes

Vu la difficulté pour l'association à trouver un local localement

Vu la nécessité d'apporter cet accompagnement à la population

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider la convention de mise à disposition d'un local au profit du secours catholique
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025

Le Président
Cyril Delpech

2025/103
DEPARTEMENT DE L'AUDE DOMAINE : DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES SOUS-DOMAINE : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/043

-Objet : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION PAR LA MDPH DE L'AUDE

Vu le schéma d'accessibilité aux droits et conformément aux ambitions du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

Vu le développement d'un partenariat entre France Services Montagne Noire et le GIP/MDPH11

Monsieur Le Président, en tant que guichet unique pour toutes les démarches liées aux situations de handicap, le GIP/MDPH11 assure des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Dans le cadre de ses missions, la France Services peut également être amené à recevoir, informer et accompagner des usagers concernant des démarches liées au champ du handicap en qualité de point d'accueil.

La convention jointe en annexe de la présente délibération a pour objectif d'organiser les modalités de coopération entre le GIP/MDPH11 et la France Services Montagne Noire en vue de l'amélioration du service rendu au public qui leur est commun.

Le GIP / MDPH 11 s'engage à :

- Organiser la formation des agents et veiller à son actualisation par l'organisation de rencontres régulières,
- Mettre en place une adresse mail dédiée permettant au(x) professionnel(s) de faciliter la mise en contact entre le GIP/MDPH11 et l'utilisateur lorsque nécessaire,
- Communiquer autour de ce partenariat sur l'ensemble de ses supports d'information (lettre MDPH, site internet notamment).

La France Services Montagne Noire s'engage à :

- Faciliter la mise en œuvre et participer aux actions de formation proposées par le GIP/MDPH11,
- Utiliser l'adresse mail dédiée permettant de solliciter la mise en contact entre la MDPH et l'utilisateur lorsque nécessaire,
- Faire remonter au GIP/MDPH11 des éléments de connaissance de chaque territoire en lien avec les sollicitations des usagers concernant les démarches liées au handicap (veille statistique ...),
- Faire remonter les besoins de formation, sensibilisation auprès de la MDPH pour alimenter le contenu des sessions de formation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider la convention relative à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation par la MDPH de l'Aude
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech

2025/105
DEPARTEMENT DE L'AUDE DOMAINE : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES SOUS-DOMAINE : Emploi-formation professionnelle Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37 Qui ont pris part à la délibération : 32 DONT Pouvoirs : 4 ----- CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 31.03.2025 AFFICHAGE EN DATE DU : 31.03.2025 -----

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 AVRIL 2025

Séance du Conseil Communautaire du mardi huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Jean-Pierre BOUISSET ; Laurent RIVES ; Paul GRIFFE
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD et Claude BONNET (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : MM. Michaël LAURENT et Mme Chantal CONSTANZA, et M. Patrick FOLCH (suppléant)
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : Régis CROS, Damien CONSTANS

Excusés : Francis BELS (ROQUEFERE), Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ;

Procurations : M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Damien CONSTANS ;

Secrétaire : Régis CROS

N°2025/044

-Objet : Convention annuelle avec la mission locale de l'Ouest Audois 2025

Monsieur Le Président expose qu'il convient de valider l'adhésion de la Communauté de Communes de la Montagne Noire à la MLOA pour l'année 2025 en approuvant une convention.

Considérant la nécessité de mettre en place et d'engager des actions d'accueil, d'information, d'orientation vers les dispositifs d'insertion, de formation et vers l'emploi, adaptées aux besoins des jeunes des territoires,

Considérant l'intérêt certain que présente pour la Communauté de Communes de la Montagne Noire l'activité de l'Association M.L.O.A (Mission locale de l'ouest Audois)

Monsieur Le Président propose de valider cette adhésion et d'acter la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2024 pour un montant de 12 006.00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- De valider l'adhésion de la Communauté de Communes à la MLOA pour l'année 2025.
- De valider la convention annuelle d'objectifs telle que présentée.
- D'acter la participation financière de la Communauté de Communes pour un montant de 12 006 € (soit 2€ par habitant et 10€ de cotisation).
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 11/04/2025
Le Président

Cyril Delpech